VILLE D'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Effectif légal du Conseil Municipal : 29 membres

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE 2014 – 18 H 00

Présents	Représentés	Absents
Guy MOUREAU	Aurélie NOUGIER	Marie-Pierre HORLACHER
Josette PULITI	Anne-Marie JAUFFRET	
Jean-Luc BARCELLI	Laurence BOISSIER	
Jeanne HIRYCZUK	Gérard BALDELLI	
Régis PHALY		
Viviane TRUCHOT		
William BOUQUET		
Corinne LIENART-CRISTOFARO		
Denis DUCHENE		
Galina PELLEGRINI		
Rose-Marie GEOFFRAI		
Christian GUICHARD		
Jacqueline NERTZ		
Alain MAGGI		
Mireille TOUPENAS		
Jean-Pierre GOMEZ		
Serge BERNABE		
Audrey TRALONGO		
José-Luis FERREIRA		
Alain NOUVEAU		
Christine d'INGRANDO-BERTHEAU		
Gian-Marco COSENTINO		
Roger SORRENTINO		
Béatrice DUROT		

- 24 Présents
- 04 Représentés
- 01 Absents
- 1 Appel
- 2- Désignation du secrétaire de séance : Josette PULITI
- 3- Remerciement du Maire pour l'acceptation de la Délibération N° 17 rajoutée
- 4 lecture des Décisions Municipales
- 5 Arrivée de M. Bernabé au cours de la lecture des Décisions Municipales

LECTURE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES DEPUIS LE CONSEIL DU 30 JUIN 2014

- n° 78-2014 du 26 juin 2014 : Activités centre de loisirs Eté 2014 7 104,42 € TTC
- n° 79-2014 du 19 juillet 2014 : Paramétrage en vue des reports selon les activités petite enfance pour l'année 2014-2015 468 € TTC
- n° 80-2014 du 21 juillet 2014 : Convention de partenariat Loisirs en Vaucluse/Mairie pour la réalisation d'un Avant-Projet sommaire pour la Jeunesse − 4200 € TTC
- n° 81-2014 du 22 juillet 2014 : Mission d'accompagnement sur la saisie financière des marchés publics de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue 6 480 € TTC
- n° 82-2014 du 31 juillet 2014 : Mistral Clôture marché 12002
- n° 83-2014 du 31 juillet 2014 : Marché Travaux d'aménagements, de grosses réparations et d'entretien dans les bâtiments, à bons de commande 13015 Ordre de Service 03/2014
- n° 84-2014 du 31 juillet 2014 : Activités du mois d'Août 2014 pour les enfants du centre de loisirs 600€ TTC
- **n° 85-2014** du 01 août 2014 : Intervention d'un psychomotricien auprès des enfants de la crèche La Magnanarelle "Galipettes" 10 séances de septembre 2014 à avril 2015 − *1000* € *TTC*
- **n**° **86-2014** du 04 août 2014 : Mission de Conseils et d'accompagnement sur les procédures des Ressources Humaines pour la ville d'Entraigues-sur-la-Sorgue − 12 150 € TTC
- n° 87-2014 du 04 août 2014 : Intervention pour des ateliers d'informatiques dans le cadre de la mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Scolaires 41 400 € TTC
- n° 88-2014 du 04 août 2014 : Travaux de peinture et revêtement muraux dans la Salle des Fêtes − 742,15 € TTC
- n° 89-2014 du 25 août 2014 : Location et installation de tente en vue de la 17ème foire artisanale organisée par l'UPE − 1 332 € TTC
- n° 90-2014 du 16 septembre 2014 : Convention commune / SARL La Marée
- n° 91-2014 du 16 septembre 2014 : Formation intitulée "Initiation aux Marchés Publics" pour un agent de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue − 1 750 € TTC
- n° 92-2014 du 22 septembre 2014 : Prestation musicale "musiques traditionnelles" le 7 décembre 2014 Paroisse d'Entraigues sur la Sorgue − 500 € TTC
- **n**° **93-2014** du 23 septembre 2014 : Convention de partenariat entre l'Association "Tempo" et la commune dans le cadre de la mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Scolaires − *1 320 € TTC*
- n° 94-2014 du 23 septembre 2014 : Reconduction du marché "Illuminations de Noël" année 2014 65 944,64 € TTC
- n° 95-2014 du 29 septembre 2014 : Travaux de finition en vue de la réouverture de la Halte ferroviaire Avignon/Carpentras − 1 488 € TTC

Délibérations et Votes

N°	Objet de la Délibération	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Conseillers Représentés	Nombre de Conseillers Absents	Nombre de Voix POUR	Nombre de Voix CONTRE	Nombre abstention(s)	Observations
1	Lecture : Jean Luc BARCELLI Objet : Décision Modificative budgétaire n° 2 au Budget Primitif 2014	24	4	1	24	-	4	Abstention: Mme d'Ingrando-Bertheau / M. Cosentino / M. Sorrentino / Mme Durot Aucune observation
2	Lecture : Monsieur le Maire Objet : Indemnités de conseil et de budget à M. le Receveur Municipal TP de Monteux	24	4	1	28	-	-	Unanimité
3	Lecture : Jean Luc BARCELLI Objet : Protocole ACTES, télétransmission	24	4	1	24	-	4	Abstention: Mme d'Ingrando-Bertheau / M. Cosentino / M. Sorrentino / Mme Durot
4	Lecture: Regis PHALY Objet: Renouvellement du Comité Technique Paritaire (CTP)	24	4	1	28	-	-	Mme Durot : les agents sont-ils représentés par un syndicat ? Monsieur le Maire répond : le Comité Technique est composé de représentants d'agents qui ont été élus par les agents eux-mêmes. Il peut s'agir d'un syndicat ou non (comme actuellement), mais rappelle qu'il n'y a pas d'obligation.

N°	Objet de la Délibération	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Conseillers Représentés	Nombre de Conseillers Absents	Nombre de Voix POUR	Nombre de Voix CONTRE	Nombre abstention(s)	Observations
5	Lecture: Monsieur le Maire Objet: Validation du projet d'extension de la Gendarmerie	24	4	1	28	-	-	Monsieur le Maire explique que pour maintenir la gendarmerie il faut que le nombre de logements soit égal au nombre de gendarmes en poste (soit 9) Unanimité Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal d'avoir validé ce projet. M. Sorrentino: Quel est l'avenir de la gendarmerie à Entraigues? Devra-t-elle être déplacée? Monsieur le Maire répond: Vu la demande du Ministère de l'Intérieur il semble que cela confirme la volonté du Ministère de l'Intérieur à agrandir la gendarmerie pour qu'elle reste en place.
6	Lecture: Jean Luc BARCELLI Objet: Modification du tableau des effectifs – création d'un poste permanent	24	4	1	24	4	-	Contre: Mme d'Ingrando-Bertheau / M. Cosentino / M. Sorrentino / Mme Durot M. Cosentino: Qu'est-ce qui fait le besoin d'un Responsable Administratif et Financier? La restructuration n'implique pas forcément le recrutement. Les Elus ont vu passer l'annonce du Directeur des Ressources Humaines: est-ce le même poste? Monsieur le Maire répond: Les communes subissent des transferts massifs avec une complexification des normes qui asphyxient les services municipaux. Il y a nécessité de renforcer la Direction Générale par la création d'un poste de Responsable des affaires financières et administratives qui travaillera avec la Directrice Générale des Services. Pour l'annonce des Ressources Humaines, il s'agit d'un remplacement d'un agent qui a quitté la commune.

N°	Objet de la Délibération	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Conseillers Représentés	Nombre de Conseillers Absents	Nombre de Voix POUR	Nombre de Voix CONTRE	Nombre abstention(s)	Observations
7	Lecture: Monsieur le Maire Objet: Modification des tableaux de la modification des indemnités des Elus	24	4	1	24	-	4	Abstention: Mme d'Ingrando-Bertheau / M. Cosentino / M. Sorrentino / Mme Durot Mme d'Ingrando-Bertheau: ne se prononce pas vu la disparité des taux d'indemnités entre élus.
8	Lecture: Jean Luc BARCELLI Objet: Recrutement d'un agent contractuel au poste de cadre au service Urbanisme	24	4	1	28	-	-	Unanimité M. Sorrentino: Est-ce parce que l'agent actuel n'est pas assez compétent? Monsieur le Maire répond: Non c'est un problème de Réglementation qui nous interdit de renouveler audelà 2 ans un Contrat à Durée Déterminée de catégorie A
9	Lecture: Jean Luc BARCELLI Objet: Adaptation du Régime Indemnitaire en lien avec l'évaluation professionnelle	24	4	1	28	-	-	Unanimité Mme Durot : Comment se justifie le taux d'absentéisme ? Est-ce cela impacterait le budget ? Monsieur le Maire répond : il s'agit simplement de préciser que le Régime Indemnitaire sera adapté au présentéisme, cela n'a rien à voir avec le taux d'absentéisme. M. Sorrentino : Quelle est la différence entre Accident de Service et Accident de Travail ? Monsieur le Maire répond : apportera une réponse Mme Pellegrini : On parle d'accidents de Service pour les Fonctionnaires et accidents de travail pour les contractuels. Ce sont 2 régimes spéciaux. Le congé maladie ordinaire est de 90 jours d'absence, au-delà il devient une longue maladie. Il faut bien différencier une maladie longue durée avec une longue maladie

N°	Objet de la Délibération	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Conseillers Représentés	Nombre de Conseillers Absents	Nombre de Voix POUR	Nombre de Voix CONTRE	Nombre abstention(s)	Observations
10	Lecture : Jean Luc BARCELLI Objet : Fixation du taux de vacation (distribution du BM)	24	4	1	24	4		Contre: Mme d'Ingrando-Bertheau / M. Cosentino / M. Sorrentino / Mme Durot Mme Durot: pourquoi recruter des vacataires? Pourquoi les agents communaux ne le font pas? Monsieur le Maire répond: cela perturbe trop les plannings des agents au poste permanent pour une tâche si ponctuelle.
11	Lecture: Jean Luc BARCELLI Objet: Attribution des logements de service et de fonction	24	4	1	28	-	-	M. Sorrentino: Quel est l'agent dont le logement de fonction est de Nécessité Absolue de Service Monsieur le Maire répond: La Directrice Générale des Services, seule et unique positionnée sur un emploi fonctionnel. On attribue aux autres agents des logements pour Utilité de Services
12	<u>Lecture</u> : Denis DUCHENE <u>Objet</u> : Indemnités d'astreinte et de permanence	24	4	1	28	-	-	Unanimité M. Cosentino: le tarif de l'astreinte est-elle une valeur légalement confirmée et non arbitraire? M. le Maire répond: Oui, tout à fait, elle est réglementée selon le référentiel indiciaire du CGCT (Code Générale des Collectivités Territoriales)
13	Lecture: Josette PULITI Objet: Autorisation donnée à M. le Maire de signer un partenariat conventionnel avec l'Association Loisirs en Vaucluse (LEV) – octobre 2014	24	4	1	28	-		Unanimité Mme Bertheau-D'Ingrando: demande la Convention M. le Maire répond: la convention relative à la mise en œuvre du programme municipal « Enfance et Jeunesse » sera remise sur simple demande en mairie

N	Objet de la Délibération	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Conseillers Représentés	Nombre de Conseillers Absents	Nombre de Voix POUR	Nombre de Voix CONTRE	Nombre abstention(s)	Observations
14	Lecture: Alain NOUVEAU Objet: Validation de prix nouveaux – Marché de travaux Axe Vert	24	4	1	24	4	-	Contre: Mme d'Ingrando-Bertheau / M. Cosentino / M. Sorrentino / Mme Durot Monsieur Barcelli reprend l'orthographe du mot Prêle qui prend un accent circonflexe. Demande quel est ce désherbant devenu interdit pour la prêle depuis 3 ans? M. Nouveau: il faudra effectivement se retourner vers l'Entreprise PEC.
15	Lecture: Corinne LIENART-CRISTAFARO Objet: Prescription de la modification n°1 du PLU	24	4	1	24	4	-	Contre: Mme d'Ingrando-Bertheau / M. Cosentino / M. Sorrentino / Mme Durot Mme Bertheau D'Ingrando: aurait préféré que cette Délibération soit scindée en deux. - Ne voit aucun inconvénient s'agissant des toitures terrasse, - Regrette le développement anarchique de la Zac du Plan. M. le Maire répond: les bassins de rétention relève du respect de la Réglementation Nationale de la loi sur l'Eau qui impose, même à tout particulier et/ou entreprise, dès lors que la nappe phréatique apparait en surface; Cela n'a rien à voir avec la notion d'inondation; Cet endroit est, de plus, non inondable de par la qualité même imperméable de cette terre. Il n'existe pas de PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) à Althen-des-paluds, Monteux ni même Entraigues-sur-la-Sorgue. Monsieur le Préfet ne l'a jamais élaboré ni imposé. Le Maire confirme qu'il s'agit bien de « déborder » sur le terrain de FM Logistic, modifier leur parcelle pour réaliser un bassin de rétention près de ce projet vu les constatations de l'apparition rapide en surface de la nappe phréatique. Enfin le choix des toits terrasses pour des raisons d'architecture et lui donner plus de hauteur afin d'avoir un projet harmonieux, une cohérence signalétiques et bien différents des toits en pente.

N°	Objet de la Délibération	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Conseillers Représentés	Nombre de Conseillers Absents	Nombre de Voix POUR	Nombre de Voix CONTRE	Nombre abstention(s)	Observations
16	Lecture : Corinne LIENART-CRISTAFARO Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée BP 75	24	4	1	24	-	4	Contre: Mme d'Ingrando-Bertheau / M. Cosentino / M. Sorrentino / Mme Durot Mme Bertheau D'Ingrando rappelle que le Maire s'est engagé à ne pas exproprier en zone des Ferrailles or la dernière Délibération du Grand Avignon autorise cela. M. le Maire répond: la Délibération du Grand Avignon traite d'une durée d'intervention complémentaire de l'EPF (Etablissement Public Foncier) et de l'argumentation de sa capacité d'intervention.
17	Lecture: Corinne LIENART-CRISTAFARO Objet: Ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société « LE MISTRAL »	24	4	1	24	,	4	Contre: Mme d'Ingrando-Bertheau / M. Cosentino / M. Sorrentino / Mme Durot

Le Maire certifie que le présent compte-rendu a été affiché le

Le Maire, Secrétaire de séance,

Guy MOUREAU Josette PULITI